



Questionnaire pour le *Bulletin mensuel de statistique*

Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

Adresse électronique: mbs@un.org

<http://unstats.un.org/unsd/mbs/>

Ref. STAT 131 (1)

Révision : MBSQF_rev juillet 2015

Date d'expédition à l'ONUDS: _____

Date limite de réception des données à l'Organisation des Nations Unies, New York :

Pays ou région : Veuillez préciser le pays, puis le nom et l'adresse email du contact.

| Code | Titre | Unité ou année de base ¹ | Période | Données | Révisions, mois supplémentaires, notes ² |
|--|---|---|---------|---------|---|
| | POPULATION <u>Estimation de la population, au milieu de l'année (on a besoin seulement des données annuelles pour ce série)</u> | <i>Veuillez indiquer quand les unités ou les taux utilisés fournis sont différents.</i> milliers | année= | | |
| <i>Veuillez fournir les données mensuelles ou les données trimestrielles pour les séries ci-dessous</i> | | | | | |
| 2 | Taux brut de natalité | pour 1 000 habitants | | | |
| | Naissances vivantes | nombre | | | |
| 3 | Taux brut de mortalité | pour 1 000 habitants | | | |
| | Décès | nombre | | | |
| | <u>INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION</u> | <i>Veuillez indiquer quand l'année de base est différente.</i> | | | |
| 4 | Indice général (tous les articles) | 2010=100 | | | |
| 5 | Indice de l'alimentation et boissons non alcoolisées | 2010=100 | | | |
| | <u>INDICES DES PRIX À LA PRODUCTION</u> | <i>Veuillez indiquer quand l'année de base est différente.</i> | | | |
| 6 | Approvisionnement intérieur | 2010=100 | | | |
| 7 | Matières premières | 2010=100 | | | |
| 8 | Biens intermédiaires | 2010=100 | | | |
| 9 | Biens de consommation | 2010=100 | | | |
| 10 | Biens d'équipement | 2010=100 | | | |
| 11 | Production intérieure | 2010=100 | | | |
| 12 | l'agriculture, sylviculture et pêche (section A de la CITI Rév 4) | 2010=100 | | | |
| 13 | Produits industriels (l'ensemble des sections B-E de la CITI Rév 4) | 2010=100 | | | |
| 14 | Produits d'importation | 2010=100 | | | |

| Code | Titre | Unité ou année de base ¹ | Période | Données | Révisions, mois supplémentaires, notes ² |
|------|--|--|---------|---------|---|
| | <u>INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE</u> ³ | <i>Veillez indiquer quand l'année de base ou la classification sont différentes.</i> | | | |
| 15 | Industrie totale | 2010=100, CITI Rév. 4, B-E | | | |
| 16 | Industries extractives | 2010=100, CITI Rév. 4, B | | | |
| 17 | Industries manufacturières | 2010=100, CITI Rév. 4, C | | | |
| 18 | Electricité, gaz et vapeur | 2010=100, CITI Rév. 4, D | | | |
| 19 | Gestion des ressources en eau et des déchets | 2010=100, CITI Rév. 4, E | | | |
| | PRODUCTION MINIÈRE | <i>Veillez indiquer quand l'unité utilisée est différente.</i> | | | |
| 20 | Production de minerai de fer | milliers de tonnes | | | |
| | ÉNERGIE | <i>Veillez indiquer quand les unités utilisées sont différentes.</i> | | | |
| 21 | <u>Production d'houille</u> | milliers de tonnes | | | |
| 22 | <u>Production de charbon brun</u> | milliers de tonnes | | | |
| 23 | <u>Production de gaz naturel</u> | térajoules | | | |
| 24 | <u>Production de pétrole brut</u> | milliers de tonnes | | | |
| 25 | <u>Production brute d'électricité</u> | millions de kWh | | | |
| | PRODUCTION MANUFACTURIÈRE | <i>Veillez indiquer quand les unités utilisées sont différentes.</i> | | | |
| 26 | <u>Production de fonte brute</u> | | | | |
| | Production totale | milliers de tonnes | | | |
| | Production vendue | milliers de tonnes | | | |
| 27 | <u>Production d'acier brut</u> | | | | |
| | Production totale | milliers de tonnes | | | |
| | Production vendue | milliers de tonnes | | | |
| 28 | Production de ciment | | | | |
| | Production totale | milliers de tonnes | | | |
| | Production vendue | milliers de tonnes | | | |
| 29 | <u>Production de farine de froment</u> | | | | |
| | Production totale | milliers de tonnes | | | |
| | Production vendue | milliers de tonnes | | | |
| 30 | <u>Production des filés de coton</u> | | | | |
| | Production totale | tonnes | | | |
| | Production vendue | tonnes | | | |
| 31 | <u>Production des tissus de coton</u> | | | | |
| | Production totale | tonnes, milliers de mètres ou milliers de mètres carrés | | | |
| | Production vendue | tonnes, milliers de mètres ou milliers de mètres carrés | | | |

| Code | Titre | Unité ou année de base ¹ | Période | Données | Révisions, mois supplémentaires, notes ² |
|------|---|--|---------|---------|--|
| 32 | <u>Production de papier journal</u> | | | | |
| | Production totale | tonnes | | | |
| | Production vendue | tonnes | | | |
| 33 | <u>Production des voitures particulières</u> | | | | |
| | Production totale | milliers | | | |
| | Production vendue | milliers | | | |
| 34 | <u>Production des véhicules utilitaires</u> | | | | |
| | Production totale | milliers | | | |
| | Production vendue | milliers | | | |
| 35 | <u>Production des pneumatiques (véhicules à moteur)</u> | | | | |
| | Production totale | milliers | | | |
| | Production vendue | milliers | | | |
| | NOMBRE DE NOUVEAUX BÂTIMENTS CONSTRUITS | <i>Veillez indiquer quand les unités utilisées sont différentes.</i> | | | |
| 36 | Nombre de logements | nombre | | | |
| 37 | Bâtiments d'habitation : surface | milliers de m2 | | | |
| 38 | Bâtiments non résidentiels : surface | milliers de m2 | | | |
| | INDEX COMMERCIAL DE DÉTAIL | <i>Veillez indiquer quand l'année de base ou la classification sont différentes.</i> | | | |
| 54 | <u>Chiffre d'affaires déflaté des ventes au détail (données désaisonnalisées)</u> | 2010=100, CITI Rév. 4, Section G, division 47 | | | Pour les pays qui ne déclarent pas ces données à Eurostat et/ou l'OCDE |
| | TRANSPORT | <i>Veillez indiquer quand les unités utilisées sont différentes.</i> | | | |
| | <u>Transport maritime international</u> | | | | |
| 39 | Marchandises embarquées | milliers de tonnes | | | |
| 40 | Marchandises débarquées | milliers de tonnes | | | |
| | Véhicules automobiles neufs | | | | |
| 41 | Immatriculations de véhicules automobiles neufs | milliers | | | |
| | COMMERCE EXTÉRIEUR ⁴ | <i>Veillez indiquer quand la monnaie ou l'année de base sont différentes.</i> | | | |
| | Valeur d'importation (c.a.f.) | | | | |
| 42 | Ensemble des marchandises ⁵ | dollars É.-U. | | | |
| 43 | Combustibles ⁶ | dollars É.-U. | | | |
| 44 | Réimportations ⁷ | dollars É.-U. | | | |
| | Indice du volume des importations | | | | |
| 45 | Ensemble des marchandises | 2000=100 | | | |

| Code | Titre | Unité ou année de base ¹ | Période | Données | Révisions, mois supplémentaires, notes ² |
|------|---|-------------------------------------|---------|---------|---|
| | Indice de la valeur unitaire à l'importation | | | | |
| 46 | Ensemble des marchandises ⁵ | 2000=100 | | | |
| 47 | Combustibles ⁶ | 2000=100 | | | |
| | Valeur d'exportation (f.o.b.) | | | | |
| 48 | Ensemble des marchandises ⁵ | dollars É.-U. | | | |
| 49 | Produits manufacturés ⁸ | dollars É.-U. | | | |
| 50 | Réexportations ⁹ | dollars É.-U. | | | |
| | Indice du volume des exportations | | | | |
| 51 | Ensemble des marchandises | 2000=100 | | | |
| | Indice de la valeur unitaire à l'exportation | | | | |
| 52 | Ensemble des marchandises | 2000=100 | | | |
| 53 | Produits manufacturés | 2000=100 | | | |

VEUILLEZ NOTER LES CHANGEMENTS RÉCENTS :

Juillet 2015: modifications/changements aux codes 21-25.

Mai 2015 : les Indices des prix à la consommation, les Indices des prix à la production, les Indices de la production industrielle et les Indices du commerce de détail sont demandées avec comme année de base 2010=100

Mars 2011: publier les données pour les indices des prix à la consommation avec une année de référence plus récente, soit 2005 = 100.

Juillet 2010: Chiffre d'affaires déflaté des ventes au détail a été ajoutée selon le code série 54 (ci-après le code série 38).

Juin 2010: les données pour les séries 2 et 3 sont demandées à la fois relative (taux pour 1000 habitants) et en termes absolus (en chiffres).

Avril 2010: codes 26-35 pour inclure des lignes distinctes pour la «Production totale» et la «Production vendue».

Novembre 2009: code 1(unité), aux codes 4, 5 et 20-30 (les noms des rubriques).

Mai 2009: modifications/changements aux codes 15-19.

Decembre 2008: à partir de la rubrique 20 les codes augmentent d'un rang.

- 1 L'unité ou année de base indiquée dans cette colonne est celle qui correspond aux données publiées. Si vous utilisez une unité ou une année de base autre que celle retenue, veuillez le signaler dans la même colonne. Dans le cas des indices pour lesquels l'année de base est différente de celle retenue en vue de la publication, tout sera fait pour les recalculer chaque fois que possible en vue de leur publication. À l'exception des données concernant les échanges commerciaux, les données autres que les indices pour lesquelles l'unité diffère de celle retenue en vue de la publication ne seront pas nécessairement publiées.
- 2 Les bureaux de statistique sont encouragés à ajouter d'autres colonnes (mois, trimestres, données) au cas où ils seraient amenés à actualiser des données précédemment communiquées.
- 3 Les indices de la production industrielle respectent désormais la nomenclature CITI Rév. 4. Industrie totale est le total des sections B, C, D et E. Ces sections sont par la suite répertoriées individuellement. Les données doivent être déclarées comme valeurs non ajustées de l'IPI, c'est-à-dire par des indices bruts. Exceptionnellement, quand ces données ne sont pas disponibles, les données ajustées pour refléter les effects des jours ouvrables sont fournies et signalées avec une note explicative.
- 4 Veuillez indiquer la monnaie dans laquelle les données concernant les échanges commerciaux sont communiquées. Indiquez l'année de base des indices et le type d'indice (Paasche, Laspeyres, etc.).
- 5 Ensemble des marchandises couvertes par le système de commerce général tel que défini dans la publication *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions*, révision 2. Veuillez indiquer les grandes catégories de marchandises exclues des statistiques commerciales dans votre pays.
- 6 Section 3 de la Classification type pour le commerce international (CTCI).
- 7 Biens domestiques importés dans le même état que celui dans lequel ils ont été exportés.
- 8 Sections 5 à 8 de la CTCI.

Notes explicatives sur des séries choisies

Estimation de la population moyenne, au milieu de l'année : estimations de la population au (1 Juillet) milieu de l'année par année.

Le naissance vivante est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception, qui, après cette séparation, respire, manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de coeur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non ou que le placenta soit ou non demeuré attaché, tout produit d'une telle naissance est considéré comme enfant « né vivant ».

Le décès est la disparation permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante.

Indices des prix

Les périodes de base de référence des séries nationales concernant les indices des prix à la consommation ou à la production qui figurent dans le Bulletin mensuel de statistique (BMS) peuvent varier considérablement. En conséquence, pour la présentation de ces données, le BMS a adopté une période de référence uniforme, qui est à présent 2010 = 100. Dans le cas où un pays ne compile pas ou ne fournit pas ses indices des prix dans cette base de référence (2010 = 100), les données seront recalculées par la Division de statistique des Nations Unies en divisant l'indice pour chaque période indiquée par l'indice de l'année 2010 (ou une année plus récente pour laquelle des données sont disponibles dans la même série) et en multipliant le quotient par 100. Cette opération n'implique aucun changement dans les systèmes de pondération utilisés par les pays.

Indices des prix à la consommation : Les données sur les indices des prix à la consommation dont la Division de la Statistique des Nations Unies a besoin pour l'indice « général » se rapporte à « tous les articles » et pour l'indice de l'alimentation se rapporte à « l'indice de l'alimentation et boissons non alcoolisées ». Dans le but de parvenir à une comparabilité internationale, nous vous prions de nous fournir les indices des prix à la consommation avec comme année de base 2010=100. Nous essayerons de convertir les données qui nous sont fournies avec une année de base différente si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Cependant, il est impératif que l'année de base utilisée soit clairement indiquée et que la moyenne annuelle pour l'an 2010 soit fournie. Veuillez indiquer au cas où les données ne se rapporteraient pas à tout le pays, nous sont fournis en année de référence différente (ou mois) autre que 2010 ou pour une classe de produits différente.

Indices des prix à la production : Le prix à la production est le prix auquel le producteur vend ses produits sur le marché intérieur ou à l'exportation. Les indices de prix à la production comprennent en général le prix des produits provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, des industries extractives (mines et carrières), de l'industrie manufacturière ainsi que le prix de l'électricité, du gaz et de l'eau. Les prix établis sont d'ordinaire ceux auxquels s'effectue la transaction, y compris les impôts indirects non déductibles mais non compris les subventions dans le cas des produits de l'économie nationale et y compris les taxes à l'importation et autres impôts indirects non déductibles mais non compris les subventions dans le cas des produits importés. On a généralement utilisé la formule de Laspeyres et, pour la présentation, on a recalculé les indices nationaux, le cas échéant, en prenant comme base de référence 2010=100. Veuillez fournir les données sur d'indice des prix à la production pour le marché intérieur de votre pays, présentés suivant la classification ci-après :

a. Eléments de l'offre pour le marché intérieur :

Offre intérieure

Production nationale pour le marché intérieur

Produits agricoles

Produits industriels

Produits d'importation

b. Stades de la transformation (pour les biens manufacturés pour les marchés nationaux, indépendamment du fait qu'ils sont produits localement ou importés) :

Matières premières

Biens intermédiaires

c. Utilisation finale (pour les produits vendus sur les marchés nationaux, indépendamment du fait qu'ils sont produits localement ou importés) :

Biens de consommation

Biens d'équipement

Indices de la production industrielle : Les données doivent être déclarées comme valeurs non ajustées de l'IPI, c'est-à-dire par des indices bruts. Exceptionnellement, quand ces données ne sont pas disponibles, les données ajustées pour refléter les effets des jours ouvrables sont fournies et signalées avec une note explicative. Les indices de pays sont donnés dans ce tableau pour les catégories "Mines", "Industries manufacturières", "Électricité, gaz et vapeur", et "Production et distribution d'eau et gestion des déchets", qui correspondent aux sections B, C, D et E de la CITI Rév.4. Tous les cas où le champ des indices de ces catégories s'écartent nettement de celui des catégories correspondantes de la CITI sont indiqués dans les titres ou dans les notes du tableau. Les indices de la catégorie "Général" sont la combinaison des indices partiels indiqués, et partagent toutes les différences par rapport à la CITI notées dans le cas des indices partiels. On a donc en principe une couverture complète du champ des statistiques industrielles, à savoir les sections B, C, D et E de la CITI Rév.4. Pour les besoins de la présentation, les indices nationaux ont été recalculés en prenant pour année de base 2010=100 si nécessaire.

Production minière

Production d'houille : Les données se rapportent aux charbons avec un pouvoir supérieur (sur base humide, cendres déduites) plus élevé que 24 MJ/kg ou plus faible que 24 MJ/kg à condition que le charbon ait un indice de réflectance de la vitrinite supérieur ou égal à 0,6 pour cent. La houille comprend les charbons anthraciteux et bitumineux et exclus le lignite et les charbons sous-bitumineux.

Production de charbon brun : Les données se rapportent aux charbons avec un pouvoir calorifique supérieur (sur base humide, cendres déduites) plus faible que 24 MJ/kg et un indice moyen de réflectance de la vitrinite inférieur à 0,6 pour cent. Le charbon brun comprend le charbon sous-bitumineux et le lignite.

Production de gaz naturel : Les données se rapportent à la production de gaz naturel commercialisable sec (c.à.d. excluant les quantités brûlées à la torchère, éventées ou réinjectées au point de production). Le gaz naturel est un mélange d'hydrocarbures gazeux, principalement du méthane, mais inclut généralement aussi en quantité plus faible de l'éthane, du propane et des hydrocarbures supérieurs ainsi que des gaz non combustibles tel que l'azote et le dioxyde de carbone. La majorité du gaz naturel est dérivé à la fois de gaz "non associé" provenant de gisements qui produisent uniquement des hydrocarbures gazeux, et de gaz "associé" produit en même temps que le pétrole brut. Le processus de séparation produit du gaz naturel en enlevant ou en réduisant les hydrocarbures autres que le méthane à des niveaux acceptables pour du gaz commercialisable. Les liquides de gaz naturel (LGN) enlevés durant le processus sont distribués séparément. Le gaz naturel comprend également le méthane récupéré dans les mines de charbon (grisou) ou dans les veines de charbon (méthane de houille) et de gaz de schiste.

Production de pétrole brut : Les données se rapportent au pétrole brut, qui est une huile minérale d'origine fossile extraite de réservoirs souterrains avec des moyens conventionnels, et qui comprend les hydrocarbures à l'état liquide ou quasi liquide et les impuretés associées comme du sulfure ou des métaux. Cette catégorie exclut les liquides de gaz naturel. Pour certains pays, les données originales exprimées en unités de volume ont été converties en tonnes métriques à l'aide de la densité indiquée dans la deuxième colonne.

Production d'électricité brute : Les données se rapportent à la production brute d'électricité, qui est la somme de la production d'énergie électrique mesurées aux bornes de sorties des générateurs de toutes les unités/installations concernées (y compris le stockage par pompage turbinage). Si possible, à la fois les producteurs dont c'est l'activité principale (connus précédemment sous le nom de producteurs publics) et les autoproducteurs doivent être inclus.

Production manufacturière

Production de fonte brute : Sauf indication contraire, les données se rapportent à la production de fonte dans les hauts fourneaux et les fours électriques.

Production d'acier brut : Sauf indication contraire, les données se rapportent à la production totale de lingots et moulage bruts. Le fer puddlé n'est pas compris.

Production de farine de froment : Les données représentent la farine blutée (tamisée) de blé tendre et blé dur et de l'épeautre. Le son et les autres résidus de la mouture, ainsi que le gruau de froment et les semoules, et farines obtenues par la mouture de céréales autres que le blé, ne sont pas compris.

Production des filés de coton : Les données représentent le poids total de filés de coton et ceux provenant des déchets de coton, produits pour la vente directe du travail à façon, ou pour une transformation ultérieure. Sauf indication contraire, les filés pour armatures de pneumatiques ne sont pas compris.

Production des tissus de coton : Les données se rapportent aux tissus de coton et les tissus de coton mélangés, avant d'être soumis aux opérations de finissage telles que blanchiment, teinture, etc.

Production de papier journal : Les données se rapportent à la production de papier d'impression, blanchi, non collé ou peu encollé, non couché, du type ordinaire utilisé pour les journaux, poids de 45 à 60 grammes au mètre carré, contenant généralement au moins 70% en poids de matière fibreuse tirée de la pâte mécanique.

Production des voitures particulières : Voitures de tourisme sont véhicules à moteur utilisés comme voitures avec une capacité inférieure à dix personnes, non compris les motocyclettes. Les véhicules construits sur châssis importés ou montés à l'aide de pièces importées ne sont pas compris.

Production des véhicules utilitaires : Véhicules utilitaires sont camions légers et lourds, autobus, fourgons de livraison, véhicules spéciaux, tracteurs à roues pour les transports routiers et remorques combinées. Non compris les véhicules utilisés ailleurs que sur les routes (tracteurs industriels et agricoles) et autres machineries de construction.

Production des pneumatiques (véhicules à moteur) : Sauf indication contraire, les données ne correspondent pas aux pneus pour véhicules tous terrains ni aux pneus pour motocyclettes, bicyclettes et véhicules routiers à traction animale. Les données ne comprennent pas non plus production de chambres à air.

L'index commercial de détail : l'indice du chiffre d'affaires déflaté mesures des changements mensuels (et/ou trimestriels) dans la vente / chiffre d'affaires des unités de commerce de détail. Il est calculée soit en vente / chiffre d'affaires à prix courants déflatées par un déflateur échéant, ou comme un indice de quantité provenant directement de la quantité des marchandises vendues. Le champ d'application de l'indice du commerce de détail comprend les activités énumérées dans la division 47, section G, de la CITI Rév. 4 (commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles). Les données d'index doivent être présentées sous une forme corrigées des variations saisonnières. Dans le but de parvenir à une comparabilité internationale, nous vous prions de nous fournir l'indices commercial de détail avec comme année de base 2010=100. Toutefois, si votre bureau les compile dans une période de référence différente, ou sous une forme brute, ou avec une couverture de classification différente, s'il vous plaît veuillez indiquer ce qui nous permettra d'ajouter une note, si nécessaire.

Ventes / chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité du commerce de détail au cours de la période de référence et correspond au chiffre d'affaires du marché des biens ou des services fournis à des tiers. Il comprend toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) transmis au client, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. TVA et autres impôts déductibles semblables directement liés à la vente / chiffre d'affaires ainsi que tous les droits et taxes sur les biens ou services facturés par l'unité devraient être exclus.

Transport maritime international : Sauf indication contraire, les données représentent le poids (emballage compris) de l'ensemble des marchandises (y compris bétail sur pied) embarquées ou débarquées au titre du commerce extérieur par des navires de haute mer sous tous pavillons dans les ports du pays considéré (un navire est dit de haute mer si une partie au moins de son voyage, pendant qu'il assure le transport des marchandises, se fait par mer). Sont exclus : courrier, or et argent en lingots, espèces, bagages des passagers, contenu des soutes, provisions de bord, lest, bateaux et autres engins flottants livrés en tant que marchandises sans être chargés sur navire, approvisionnements du gouvernement lorsqu'ils sont transportés à bord de navires de l'Etat ou gratuitement à bord de navires de la marine marchande, marchandises transbordées d'un navire importateur à un navire exportateur. Les marchandises en provenance ou à destination d'un entrepôt en douane sont comprises.

Commerce extérieur

Les valeurs des exportations et des importations ont été obtenues par la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) à partir des données publiées dans les publications nationales, ou des données publiées dans les questionnaires du Bulletin Mensuel de Statistique pour les pays suivants : Andorre, les Bermudes, Iles Caïmans, le Cuba, la Fédération Russe, État de Palestine, Gibraltar, Monténégro (commençant 2006), Niue, Serbie et Monténégro (avant 2006), Turkménistan, Iles Turque et Caïques, Tuvalu et Ouzbékistan.

Les valeurs en dollars des E.U. des exportations et des importations de tous les autres pays ont été obtenues à partir des données publiées par le Fonds Monétaire International dans la publication "Statistiques Financières Internationales".

Territoire. Les statistiques rapportées par un pays s'appliquent en général au territoire douanier du pays qui coïncide, généralement, avec le territoire géographique.

Système du commerce. Importations : dans le système du commerce général à la fois les marchandises entrant directement pour la consommation nationale et les marchandises entrées dans les entrepôts des douanes sont enregistrées comme importations, au moment de leur première arrivée; dans le système du commerce spécial, les marchandises sont enregistrées comme importations lorsqu'elles sont déclarées pour la consommation nationale, soit au moment de leur entrée, soit lorsqu'elles sont retirées des entrepôts des douanes.

Exportations : les marchandises sortant consistent (a) en marchandises nationales, c'est à dire entièrement ou partiellement produites dans le pays; (b) en marchandises étrangères, ni transformées, ni déclarées pour la consommation nationale dans le pays, qui sortent des entrepôts des douanes; (c) en marchandises nationalisées, c'est à dire marchandises étrangères, déclarées pour la consommation nationale, qui sont exportées sans avoir été transformées. Les exportations générales comprennent les 3 catégories et, dans le système du commerce général, le total de (b) et (c) peut être enregistré comme réexportations. Les exportations spéciales comprennent les catégories (a) et (c). Le commerce de transit direct, consistant en marchandises entrées ou sorties pour des seuls buts de transport, n'est pas compris dans les statistiques d'importations et d'exportations.

Portée des données . En général, toutes les marchandises entrées ou sorties dans les catégories administratives appropriées décrites plus haut, sont comprises si leur mouvement s'ajoute aux ressources matérielles du pays établissant les statistiques ou s'en retranche. Vu que leur mouvement, en général, modifie plutôt les ressources monétaires que les ressources matérielles, l'or monétaire ainsi que les monnaies et titres de propriété après leur mise en circulation sont exclus. Parmi les catégories incluses, si possible, dans les données figurent : transactions commerciales ordinaires, transactions gouvernementales, aide de l'étranger et à l'étranger (gouvernementale et privée), commerce des concessionnaires, argent (excepté pièces de monnaie émises).

Evaluation . En général, les pays basent l'évaluation de leurs importations ou de leurs exportations sur les valeurs spécifiées dans les contrats entre importateurs et exportateurs et ajustées pour tenir compte des frais de transport et autres frais connexes jusqu'à leurs propres frontières. Le résultat est une valeur de transaction pour les importations et une valeur de transaction FOB pour les exportations. Lorsqu'un pays évalue ses importations à la frontière du pays exportateur, les tableaux indiquent que les valeurs des importations sont FOB.

Indices des prix, de la valeur unitaire et du volume . L'indice des prix est une mesure du changement de valeur des exportations/importations attribué aux fluctuations des prix des divers produits. L'indice de la valeur unitaire indique quelles sont les variations des prix moyens des groupes des produits. L'indice du volume est une mesure du changement de valeur des exportations/importations attribué aux fluctuations des quantités des divers produits.